



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Affaire suivie par : Anne MARTELAT

Chargée de mission eaux souterraines

Service Eau, Hydroélectricité, Nature

Pôle de la Politique de la Nature

Tél. : 04 26 28 66 41

Courriel : anne.martelat@developpement-durable.gouv.fr

*Fiche de stage de niveau Master ou école d'ingénieur*

**OBJET :** *Faisabilité du déploiement de l'outil « zones soumises à contraintes environnementales » (ZSCE) en région AURA, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique captages prioritaires.*

### **Contexte et principaux éléments de problématique :**

La politique de protection des captages prioritaires a émergé dans les années 2000, après l'adoption de la directive cadre sur l'eau, avec l'idée qu'il est plus pertinent et durable de prévenir les pollutions et d'avoir une eau brute de qualité que de la traiter. En Auvergne-Rhône-Alpes, 98 captages ont été identifiés comme prioritaires, en raison de la dégradation de la qualité de leur eau et de l'importance de la population desservie.

Pour ces captages prioritaires en plus de la protection sanitaire classique via la mise en place de périmètres de protection, une aire d'alimentation est définie à une échelle généralement plus large, mieux adaptée à la prise en compte des pollutions diffuses, puis un plan d'actions volontaire, incluant des mesures agricoles, est mis en œuvre sur cette zone. Or, les résultats obtenus, en termes de restauration de la qualité des eaux de ces captages, sont aujourd'hui insuffisants. La question de renforcer la protection, par la mise en œuvre d'actions spécifiques de nature réglementaire, via l'outil ZSCE (zones soumises à contraintes environnementales), se pose. Or, ce dispositif n'est pas facile à financer en phase obligatoire, il est mal accepté localement, peu ou pas mobilisé et sa pertinence est remise en question.

Pour plus d'informations sur le contexte : [https://www.ecologie.gouv.fr/protection-ressource-en-eau#scroll-nav\\_4](https://www.ecologie.gouv.fr/protection-ressource-en-eau#scroll-nav_4)

### **Objectifs du stage**

L'objectif du stage est d'analyser les modalités d'application du dispositif d'encadrement réglementaire de la démarche captages prioritaire, dit « ZSCE », à partir de quelques cas concrets de captages prioritaires, à identifier, en Auvergne Rhône Alpes, pour lesquels seul le volet volontaire des plans d'actions agricoles a jusqu'alors été déployé.

### **Missions**

Les attendus du stage sont les suivants :

1) Prise de connaissance des éléments de contexte de la politique captages prioritaires et des éléments de méthodes relatifs à sa mise en œuvre, analyse des références réglementaires relatives au dispositif ZSCE

2) Examen du contenu de programmes d'actions validés (nature des actions, indicateurs de suivi, formalisme...) et des bilans réalisés pour des plans d'actions achevés correspondant à différents cas de figures de plans d'action purement volontaires et de programmes d'action encadrés réglementairement.

Recueil auprès de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes d'exemples de prescriptions sur les pratiques agricoles, prises dans les arrêtés de DUP relatifs aux périmètres de protection sanitaires de captages d'eau potable.

Analyse comparative, identification des mesures agricoles susceptibles d'être encadrées réglementairement et rendues obligatoires, recueil d'éléments de contexte.

3) Sélection de captages prioritaires et de secteurs à prendre en compte, en région Auvergne Rhône-Alpes, pour l'analyse de faisabilité du passage du volontaire au réglementaire (à partir de contacts avec les DDT et de l'analyse bibliographique, réalisée à l'étape précédente) .

3) À partir du plan d'action volontaire validé de chacun cas retenus, identification de l'encadrement réglementaire possible de ses mesures agricoles, définition d'indicateurs de mise en œuvre, évaluation de la pertinence et de l'efficacité des mesures ainsi que des impacts techniques et économiques. Identification de pistes de financements possibles pour les mesures susceptibles d'être rendues obligatoires.

4) Synthèse sur la pertinence de l'outil ZSCE et ses limites. Cette synthèse doit permettre d'objectiver ce dispositif sur plusieurs plans :

- Intérêts et limites de la formalisation d'un programme d'action par arrêté préfectoral
- précisions sur la typologie des mesures susceptibles d'être rendues obligatoires,
- acceptabilité par grands types de mesures
- intérêt vis à vis de la qualité de l'eau,
- conséquences agronomiques et économiques,
- pistes de financement envisageables

Ce travail alimentera les réflexions en Auvergne-Rhône-Alpes sur la pertinence ou non de mobiliser le dispositif ZSCE et le cas échéant les modalités de sa mise en œuvre, dans le cadre de l'action prioritaire « accélérer la reconquête des captages prioritaires » de la stratégie régionale Eau Air Sol.

## **Encadrement**

Le stage sera encadré par la chargée de mission eaux souterraines de la DREAL, en lien avec le chef de pôle politiques de l'eau, qui appartiennent tous deux au service Eau Hydroélectricité Nature de la DREAL.

## **Profil recherché :**

Formation : Master ou école d'ingénieur dans le domaine de l'environnement, la gestion de l'eau, l'agronomie ou l'agro-écologie.

Connaissances des enjeux et politiques liés à la qualité des eaux, à l'eau potable et aux pollutions diffuses.

Connaissances générales en agronomie et agroécologie

Connaissance du monde agricole

Connaissance des acteurs, enjeux et outils de la politique de l'eau.

Esprit d'analyse et de synthèse

Bonnes capacités rédactionnelles

Sensibilité environnementale

Qualités relationnelles, facilités pour échanger avec des interlocuteurs variés, capacités d'écoute

Force de proposition

Rigueur, capacités d'organisation, autonomie

## **Informations pratiques :**

- Période souhaitée : A compter de février ou mars 2023 (adaptable selon disponibilité du candidat)

- Durée : 6 mois
- Indemnité de stage réglementaire
- Lieu du stage : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, site de Lyon
- Possibilité de télé-travail en cas d'autonomie suffisante.
- Envoyer CV et lettre de motivation par mail à [anne.martelat@developpement-durable.gouv.fr](mailto:anne.martelat@developpement-durable.gouv.fr)